



Paris, le 12 juillet 2016

Communiqué de presse

Signature du contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et l'Inserm 2016 -2020

Le 11 juillet 2016, Monsieur Thierry Mandon secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que le PDG de l'établissement, le Professeur Yves Levy ont signé le contrat d'objectifs et de performance engageant l'Inserm et l'Etat sur la période 2016 - 2020. Fruit d'échanges nourris entre l'Inserm et l'ensemble de ses ministères de tutelle, le contrat définit les grandes orientations et actions qui seront conduites par l'Institut afin de fournir un environnement propice à l'expression des talents, favoriser la production de connaissances et accompagner au mieux leur valorisation, qu'elle soit sociétale, clinique ou économique, et permettre aux laboratoires de répondre au mieux aux nouveaux défis et enjeux en sciences de la vie et santé.

L'Inserm s'est fixé 6 grands objectifs pour les 5 prochaines années. Ces derniers se déclinent en 35 actions associées à des indicateurs de performances et des échéances précises.

Objectif 1 : Soutenir une recherche intégrée et pluridisciplinaire et produire des connaissances au meilleur niveau

Les bons résultats de l'Inserm au niveau international sont le fruit de l'activité des laboratoires, fondée sur une recherche libre, à l'initiative des chercheurs. Cette démarche restera le pivot de la politique scientifique de l'Inserm qui veillera à préserver le niveau des dotations des unités, à maintenir les dotations d'installation attribuées aux chargés de recherche nouvellement recrutés, leur permettant d'engager un projet de recherche propre, souvent à leur retour d'une longue période post-doctorale à l'étranger, et à poursuivre son soutien au programme Atip-Avenir. C'est également cet esprit qui prévaudra dans la conception des actions plus spécifiques initiées par l'Inserm, comme les programmes transversaux, les accélérateurs de recherche technologique (ART) ou les nouvelles actions en santé publique. Concernant ce dernier point, il s'agira de promouvoir les résultats scientifiques comme instrument d'aide aux décisions politiques en matière de santé.

Objectif 2 : Soutenir le transfert de l'innovation en santé humaine sur le plan économique, clinique et sociétal

Le domaine du développement thérapeutique de biomolécules et de la valorisation des cibles thérapeutiques reste néanmoins toujours fragile car fortement consommateur de ressources financières, très risqué, demandeur d'expertises spécialisées et pointues, et porteur de retour potentiel à long voire très long terme. Un travail spécifique à cette typologie d'innovations reste à entreprendre dans un souci de renforcer les applications

thérapeutiques ou diagnostic des innovations de l'Inserm, de veiller à ce que l'Inserm reste au meilleur niveau par rapport aux grandes institutions de recherche internationale sur ce sujet du développement applicatif thérapeutique ou diagnostic jusqu'en clinique, et de favoriser la diffusion effective de ces innovations jusqu'aux patients.

Objectif 3 : Renforcer la visibilité et la gestion des infrastructures

L'Inserm entend renforcer la lisibilité et la coordination de ses infrastructures de recherche, en se donnant la capacité d'en assurer la maîtrise, la mutualisation et la protection. Le modèle économique (investissement, fonctionnement, moyens humains) de l'ensemble des infrastructures devra, en particulier, être consolidé après une étape préalable de définition des priorités stratégiques de l'Inserm et de discussion avec les partenaires.

Objectif 4 : Promouvoir les parcours professionnels et l'attractivité

L'Inserm, premier opérateur européen de recherche dans le domaine biomédical, se doit de mettre en œuvre une politique RH ambitieuse pour maintenir son rang et relever les défis d'une recherche qui a recours à des compétences dont les champs disciplinaires sont toujours plus vastes. Pour relever ces défis, l'établissement a pour ambition d'adapter sa politique d'emploi au contexte démographique : d'une part, ses capacités à recruter de nouvelles compétences par voie de concours seront limitées dans un futur proche ; d'autre part, le redéploiement d'un nombre significatif de postes depuis les fonctions support vers les laboratoires effectué ces dernières années atteint aujourd'hui clairement une limite.

Il convient donc de mettre en place des dispositifs permettant à la fois de :

- préserver et d'optimiser les recrutements ;
- mobiliser les ressources existantes sur les projets stratégiques de l'établissement (accompagnement des parcours professionnels et de l'évolutivité des carrières, mobilités) ;
- adapter les processus d'évaluation aux évolutions du métier de chercheur ;
- Optimiser les parcours des agents contractuels, essentiels dans l'effort de recherche de l'établissement.

Objectif 5 : Contribuer à la stratégie scientifique des sites, optimiser les partenariats et simplifier la gestion au bénéfice de la recherche

Les réformes de ces dernières années ont permis l'émergence dans notre pays de nouveaux modèles de coopération scientifique et de fonctionnement visant à renforcer les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Ces réformes dans l'organisation de la recherche en biologie et santé ont conduit l'Inserm à évoluer pour participer pleinement aux politiques de sites, définir conjointement les priorités, accompagner, avec les partenaires, la structuration des recherches en biologie-santé et assurer une cohérence entre une stratégie nationale et ses déclinaisons locales. L'Inserm préconise un principe de participation maîtrisée aux nombreuses instances mises en place autour de ces initiatives⁸. D'une part, il convient de raisonner en programmes ou projets plutôt qu'en structures. D'autre part, l'Inserm s'investit dans la structuration du volet « biologie-santé » des sites, sans pour autant devoir participer à la gouvernance générale des regroupements et être membre des Comues (sauf lorsqu'elles pilotent un Idex).

Objectif 6 : Accroître le rôle de l'Inserm dans la construction de l'Espace européen de la recherche

Sur le plan européen, l'Inserm se positionne au 1er rang en termes de coordinations et de participations à des projets collaboratifs dans le domaine de la santé lors du 7e PCRD et l'Institut est l'un des deux premiers récipiendaires européens de lauréats ERC, dans le domaine des sciences de la vie. La participation active de l'Inserm à la construction de l'Espace européen de la recherche est illustrée notamment par les 434 projets du 7e PCRD

gérés par l'Institut. Pour demeurer l'un des acteurs majeurs européens de la recherche en sciences de la vie et en santé, l'Inserm mettra en œuvre une politique volontariste, incitative et innovante. Cette politique s'articule autour de 3 axes : promouvoir une coopération bilatérale ciblée d'excellence, favoriser la participation des équipes de l'Inserm aux programmes européens et accroître les actions d'influence dans le cadre d'Aviesan et du Club des organismes de recherche associés (Clora).

Sources

[Lire l'intégralité du contrat d'objectifs et de performance](#)

Contact presse

presse@inserm.fr



Accéder à la [salle de presse de l'Inserm](#)